



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## revendications

Question écrite n° 45065

### Texte de la question

Mme Françoise Hostalier attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur une demande de l'Amicale nationale des enfants de la guerre. En effet, et depuis peu, les enfants nés pendant la guerre, de père allemand et de mère française, ont vu leurs difficultés reconnues par les autorités allemandes et peuvent se voir attribuer la nationalité allemande s'ils le souhaitent. Elle souhaite savoir si la France serait prête à prévoir le même type de démarche pour les enfants nés pendant la même période, de père français et de mère allemande, et à leur faciliter l'acquisition de la nationalité française.

### Texte de la réponse

Le ministre des affaires étrangères et européennes connaît bien l'Amicale nationale des enfants de la guerre et suit personnellement la question des enfants nés pendant la guerre, de père allemand et de mère française. C'est à la suite de son discours, du 24 avril 2008, à l'université Humboldt à Berlin que les autorités allemandes ont décidé de faire évoluer leur position sur cette question. La possibilité d'accorder la nationalité allemande à ceux qui le souhaitent et qui peuvent fournir un minimum d'indices de filiation est un geste symbolique très important pour les personnes concernées, que salue le gouvernement français. La faisabilité d'une décision française, visant à faciliter l'acquisition de la nationalité française pour les enfants nés de père français et de mère allemande pendant une période couvrant les années de guerre et d'après-guerre, est actuellement à l'étude.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Françoise Hostalier](#)

**Circonscription :** Nord (15<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45065

**Rubrique :** Nationalité

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères et européennes

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères et européennes

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 mars 2009, page 2678

**Réponse publiée le :** 14 avril 2009, page 3499